ABC Villefranche
SARL au capital de 10.000 €
Siège social : 125 rue Corlin - 69400 Villefranche sur Saône
101 695 526 R.C.S. Villefranche-Tarare
(la « **Société** »)

DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS EN DATE DU 30 AVRIL 2026

Le *six mars deux mille vingt six*

Les soussignés :

• **Bishal, Michaël AMATYA**	détenteur de 450 parts sociales de la Société
• **Arnaud CHAUVEL**	détenteur de 450 parts sociales de la Société
• **Sébastien BEAUDOIN**	détenteur de 100 parts sociales de la Société
Total :	1.000 parts sociales de la Société

représentant l'ensemble des associés de la Société (les « **Associés** ») et propriétaires de la totalité des parts sociales de la Société,

reconnaissant avoir disposé, préalablement aux présentes, d'un délai suffisant pour prendre connaissance des documents sur lesquels a porté le droit d'information des Associés.

ont pris à l'unanimité, conformément aux stipulations de l'article 11.2 des statuts de la Société, les décisions suivantes portant sur l'ordre du jour ci-après (les « **Décisions Unanimes** ») :

1. *Approbation des modalités de consultation des Associés ;*
2. *Transfert du siège social ;*
3. *Modification corrélative des statuts ; et*
4. *Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.*

PREMIÈRE DECISION
(Approbation des modalités de consultation des Associés)

Chaque Associé individuellement, après avoir pris connaissance des dispositions légales et statutaires relatives aux modalités de consultation des associés d'une société à responsabilité limitée,

déclarent accepter sans réserve les modalités d'adoption des Décisions Unanimes par voie de signature d'un acte sous seing privé manifestant le consentement unanime des associés sur les décisions qui leur sont soumises,

reconnaissent que les documents communiqués leurs ont permis de se faire un avis éclairé sur les décisions dont l'adoption est proposée, et en conséquence,

donnent quitus à la gérance pour l'exécution de cette mission.

Cette décision, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME DÉCISION
(Transfert du siège social)

Les Associés, **décident** de transférer le siège social de la Société de

125 rue Corlin - 69400 Villefranche sur Saône

son adresse actuelle,

au

273 rue de Thizy - 69400 Villefranche Sur Saone

et ce avec effet à la date des présentes.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME DÉCISION
(Modification corrélative des statuts)

Les Associés, **décident** de modifier l'article 4 des statuts de la Société ainsi :

« *4 – Siege social*

Le siège social est fixé 273 rue de Thizy - 69400 Villefranche Sur Saone

»

(Le reste de l'article demeure inchangé.)

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME DÉCISION
(Pouvoir en vue de l'accomplissement des formalités)

Les Associés **donnent** tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

* *
*

[*Signatures en page suivante*]

Signé électroniquement le 30 avril 2026.



Bishal, Michaël AMATYA



Arnaud CHAUVEL



Sébastien BEAUDOIN